

## COMMISSION EAU-ASSAINISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

### COMPTE RENDU du 13 mai 2014

Présents : Mesdames Anaïs BAILLON, Céline MIETTON, Pierrette CHAUVIN, Messieurs Vilmont BERNARDEAU, Jean-Pierre BOUSSEAU, Jean-Claude CHAUDRON, Gérard DEMAY, Luc GIRARD, Pascal MATHÉ, Eric RENAUD, Serge VIGNEAU ;

Absents excusés : Didier BOULET, Jean-Claude FINOCIÉTY.

Après un tour de table, tous les membres de la commission présents ont fait connaissance et ont été informés des méthodes de calcul utilisées actuellement concernant les grosses consommations et les compteurs arrêtés.

#### Dysfonctionnement du compteur

Le calcul se fait sur les trois dernières années correspondant au même semestre de relevé qui sont additionnés et divisés par trois.

#### Fuite après compteur sur partie privative

Les deux tiers de la consommation du semestre sont à la charge de l'abonné et le tiers restant à la charge de la régie d'eau de la commune.

#### Compteurs arrêtés

La moyenne se fait sur les trois dernières années identiques au même semestre.

#### Assainissement

La règle retenue est la moyenne sur les deux dernières années correspondant au même semestre de relevé.

#### **Décision concernant les grosses consommations :**

		2011	2012	2013	Conso relevée	Conso eau retenue	Conso asst retenue
ROBERT THEOPHILE	Robinet extérieur	69	69	63	227 m <sup>3</sup>	151 m <sup>3</sup>	67 m <sup>3</sup>
METAY JEAN-MARC	Problème compteur	42	35	32	142 m <sup>3</sup>	36 m <sup>3</sup>	-
DUPIN CLAUDE	Raccord dans la cour	34	28	20	158 m <sup>3</sup>	105 m <sup>3</sup>	27 m <sup>3</sup>
COYNAULT GILBERT	Robinet après compteur	52	56	53	97 m <sup>3</sup>	64 m <sup>3</sup>	53 m <sup>3</sup>
ROYER SABINE		Arrivée le 13.08.2013			87 m <sup>3</sup>	87 m <sup>3</sup>	-
DROUET JESSICA		24	36	61	79 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	-
DEBARRE JACQUES		132	102	110	849 m <sup>3</sup>	600 m <sup>3</sup>	110 m <sup>3</sup>
LEGERON CHRISTOPHE	Problème sur purge			53	170 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>
MOREIRA PHILOMENE	Fuite après compteur	35	24	10 forfait	119 m <sup>3</sup>	79 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>
AMOUROUX ALBERTE *	Fuite après compteur	16	14	0	1018	680 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>
ROUSSEAU DOMINIQUE	Fuite dans la maison	50	32	37	117	80 m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>

\* Dans une habitation au 70 avenue St Jean dont le dernier locataire a quitté les lieux le 26 février 2013. Une fuite importante a été découverte par le plombier Eric RENAUD. J'ai pris la décision d'appliquer la règle retenue sur les fuites après compteur.

**Décision concernant les compteurs non relevés, la commission propose :**

	2012 en m <sup>3</sup>	2013 en m <sup>3</sup>	Eau retenue en m <sup>3</sup>	Asst en m <sup>3</sup>
BOUTIN GUILLAUME	13	10	10	10
SCI VENT ET MARAIS	116	50	64	64
GOUIN PATRICK	0	0	0	0

**Décision concernant les compteurs arrêtés, la commission propose :**

	2012 en m3	2013 en m3	Eau retenue en m3	Asst retenue en m3
FOYER LOGEMENT	2 322	2 344	2 370	2 370
CLAVELIER BRIGITTE	40	15	30	30

Une information est donnée concernant le remplacement des derniers compteurs arrivant à échéance (soit plus de 15 ans). Cette année 150 à 200 compteurs pourraient finir de rajeunir notre parc.

Actuellement les compteurs utilisés sont de marque Elester. Une proposition a été faite au service d'AEP pour des compteurs de type ITRON de fabrication française.

Le service d'AEP va réunir le maximum d'information et la commission se réunira de nouveau afin de définir une proposition qui sera présentée au conseil municipal pour validation.

**Concernant l'éclairage public**

L'entreprise INEO est intervenue début mai pour sa visite de contrôle périodique avec remise en état de l'ensemble de notre réseau qui compte 410 points d'éclairage.

La séance est levée à 21 h 15.